

Mesurage des surfaces Loi Carrez / Loi Boutin

TARIF PUBLIC : 175,00 € COUT HORAIRE : 25,00 € DUREE : 7 heures

OBJECTIF PEDAGOGIQUE

Acquérir et maîtriser les fondamentaux de la réalisation d'un mesurage de la superficie de la partie privative d'un lot ou d'une fraction de lot. Acquérir et maîtriser les fondamentaux de la réalisation d'un mesurage de la superficie habitable d'un bien d'habitation destiné à la location.

CONTENU DU PROGRAMME

Contexte réglementaire; Loi Carrez du 10 Juillet 1965 et 18 Décembre 1996. Loi Boutin ou de mobilisation pour le logement et la lutte contre l'exclusion du 25 mars 2009; Méthodologie des différents mesurages; Rédaction du rapport; Étude de cas (analyse juridique)

NATURE DE L'ACTION

Action de formation permettant de favoriser le développement des compétences des travailleurs

NOMBRE DE PARTICIPANTS

Illimité

PUBLIC VISE

Toute personne qui souhaite s'orienter vers le métier de diagnostiqueur immobilier, ou toute personne qui souhaite maîtriser les règles des mesurages réglementaires appliquées à la vente d'un lot de copropriété (surface privative) ou à la location (Surface habitable).

PRE-REQUIS

Aucun

MODALITES D EVALUATION

QCM (Questions à choix multiples) durant le parcours permettant de s'auto-évaluer + sur la plateforme LMS /: exercice pratique dynamique en VR 360° + QCM correction de l'exercice pratique Carrez (calcul de surface, détails des calculs (Trémie d'escalier, placard, coffrage perdus, ...))

MOYENS PEDAGOGIQUES

Présentation sur vidéoprojecteur de diapositives commentées, exposés, cas pratique, partage d'expérience terrain, schéma dynamique, modèle de rapport, QCM corrigé, Quiz collectif
+ Accès à la plateforme LMS (Learning Management System) et au support digital (24h/7j) - E-learning ouvert durant 1 mois par module comprenant : QCM, vidéo, exercice sur plan ou en VR 360°, support de formation, livret (via l'extranet du stagiaire).
Matériel requis : Ordinateur (type PC ou tablette), connexion internet, caméra et microphone

MODALITES PEDAGOGIQUES

En présentiel ou en Formation à Distance Synchrones
Délai d'accès estimé : 30 jours

LIEUX

En mobilité grâce à une connexion Internet

HEURES

Dans le contexte de la formation à distance, les horaires sont variables aux heures que le stagiaire se fixe.

ANIMATEUR NOM ET QUALITE DES FORMATEURS

Formateurs salariés ASE FORMATION et/ou formateurs partenaires.

FORMALISATION

Attestation individuelle de fin de formation

ACCESSIBILITE HANDICAPES

Présentiel : ADAP déposé et validé, Registre d'accessibilité consultable
FOAD : Les formations Ouvertes à Distance peuvent être suivies par un public disposant d'un handicap physique (hors handicap visuel ou auditif) à l'aide d'un terminal type ordinateur fixe / portable ou une tablette tactile. Un système audio type enceintes est nécessaire pour suivre la formation. Plus d'infos sur <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits> ou sur www.agefiph.fr

SATISFACTION

Taux de satisfaction :

 93 %

Taux de réponse : 90% (89 participants ont répondu / 10 n'ont pas répondu)